



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires  
Conférence d'examen 2026  
(New-York, 27 avril – 22 mai)**

**Pilier II – Non-prolifération  
12 mai 2026**

Monsieur le Président,

Notre délégation a transmis des propositions écrites détaillées sur plusieurs paragraphes du texte, et nous avons également eu l'occasion d'exposer nos positions dans le cadre des travaux de ce Comité. Permettez-moi aujourd'hui de revenir brièvement sur quelques points en particulier.

Premièrement, je souhaite saluer la reconnaissance, dans le préambule, de la nécessité pour les États parties de respecter leurs obligations de non-prolifération au titre du Traité, ainsi que l'importance de régler tous les cas de non-conformité, afin de préserver l'intégrité du Traité. Par ailleurs, il me semble important de réaffirmer, dans un nouveau paragraphe séparé, que la mise en œuvre pleine, entière et effective du régime de non-prolifération nucléaire dans tous ses aspects joue un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Concernant les paragraphes opératifs, je souhaite saluer la réaffirmation au paragraphe 5 de l'autorité de l'AIEA pour vérifier et s'assurer du respect, par les États-parties, des accords de garanties conclus en application de leurs obligations. A ce titre, il me semble important de souligner que rien ne doit être fait qui puisse porter atteinte à l'autorité de l'AIEA à cet égard. Dans ce cadre, la Conférence se doit de rappeler les décisions et résolutions relatives aux garanties

prises par ses organes directeurs que sont le Conseil des Gouverneurs et la Conférence Générale.

La Conférence devrait souligner aussi (au paragraphe 11) l'importance pour les États de respecter pleinement leurs accords de garanties respectifs conclus avec l'AIEA et à les mettre en œuvre en toutes circonstances. La mise en œuvre de ces obligations ne peut être faite à la carte ni suspendue unilatéralement.

La Conférence devrait également souligner l'importance pour les États de se conformer à leurs obligations internationales au titre des résolutions du CSNU, et devrait inviter l'ensemble des États membres des Nations unies à les appliquer pleinement.

Je souhaite saluer la mention, dans le document, de la crise de prolifération en Iran et l'expression de la préoccupation de cette Conférence face au constat de non-conformité de l'Iran avec ses obligations qui lui incombent au titre de son accord de garanties. Cela fait désormais presque un an que l'AIEA n'a plus accès aux installations les plus sensibles du programme nucléaire iranien. En conséquence, l'Agence a perdu la continuité de connaissance sur des pans entiers du programme nucléaire iranien. Face à ce constat, la Conférence devrait appeler l'Iran à rétablir la mise en œuvre pleine et effective de son accord de garanties, y compris une coopération complète et diligente avec l'AIEA concernant toutes les matières nucléaires et les activités dans l'ensemble des installations nucléaires en Iran, qui est indispensable pour répondre aux graves préoccupations relatives à la nature pacifique de son programme nucléaire.

Concernant la RPDC, les paragraphes dans le projet de document reflètent la situation alarmante dont nous sommes tous collectivement témoins. La RPDC ne peut pas, conformément au TNP, obtenir le statut d'État doté d'armes nucléaires et doit abandonner tous ses programmes nucléaires de façon complète,

vérifiable et irréversible, conformément aux résolutions pertinentes du CSNU. Plus de 80 États parrains et l'Union Européenne ont rejoint une déclaration conjointe sur ce point.

Enfin, Monsieur le Président, concernant le paragraphe 22, notre délégation considère que les régimes de contrôle export ne constituent nullement un obstacle au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Bien au contraire, ils contribuent à faciliter les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en renforçant la prévention de la prolifération, la confiance mutuelle et la transparence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.